

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

28 JUILLET 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 28 juillet 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Les membres du Conseil municipal tous présents renoncent à l'avis de convocation.

Les sujets à discuter sont les suivants :

- Approbation de l'entente à intervenir entre madame Gisèle Marquis et la Municipalité et autorisation de signature;
- Autorisation de la dépense et du paiement dossier expropriation;
- Autorisation au service de génie civil pour travaux drainage côte rue de la Mer.
- Remerciements à la Commission scolaire, et des félicitations au Club des 50 ans et plus et le Comité organisateur des retrouvailles des élèves de l'école Mgr Ross pour la réussite de ce bel évènement.

2014-07-140 APPROBATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR – INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION – DOSSIER GISELE MARQUIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'un avis d'expropriation visant l'acquisition par voie d'expropriation d'une servitude permanente d'égout sanitaire de 98,8m² sur le lot 3169632, d'une servitude temporaire de travail de 24,0 m² sur le même lot ainsi que l'acquisition d'une superficie de 39078.2 m² sur le lot 3170292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane a été signifié le 12 janvier 2012 à l'exproprié ;

Considérant que l'expropriante et l'exproprié, sans admission de part et d'autre, désirent régler à l'amiable le litige qui les oppose quant à l'indemnité définitive avant l'audition prévue devant le Tribunal administratif du Québec, le 6,7,et 8 août 2014;

Considérant que l'expropriante et l'exproprié en sont venus à une entente d'indemnité définitive d'expropriation;

Considérant que les élus présents ont pris connaissance de ladite entente et l'approuvent;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes);

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve l'entente d'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre la Municipalité et madame Gisèle Marquis et autorise monsieur André Morin, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

2014-07-141 AUTORISATION D'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION POUR ACQUISITIONS DE TERRAINS PARTIES DES LOTS no 3 170 294 3 169 632- BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET SERVITUDE DE PASSAGE DE LA CANALISATION SOUTERRAINE

Considérant que la municipalité a réalisé en 2012 des travaux d'infrastructures visant à assainir ses eaux usées ;

Considérant que les lots numéros **3 170 294** et **3 169 632** propriétés de Mme Gisèle Marquis situé au 193, ont été touchés par ce projet puisque les bassins de traitement et la canalisation souterraine y sont construits;

Considérant que la municipalité a acquis par expropriation les terrains de madame Gisèle Marquis d'une superficie de 39 078,2 m² sur le lot 3 170 294 pour les bassins de traitement et la canalisation souterraine et une superficie 98,8 m² sur le lot 3 169 632 pour le passage de la canalisation souterraine pour se rendre à la station de pompage sur la rue de la Mer;

Considérant que la Municipalité a versé une somme 49 400 \$ en guise de compensation monétaire temporaire pour l'acquisition de ces parcelles de terrain, servitudes et pour les troubles d'ennuis en découlant;

Considérant qu'une entente est intervenue entre les deux parties pour finaliser la transaction;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité verse une indemnité définitive d'expropriation additionnelle de 65 600 \$ pour finaliser le dossier d'acquisition des terrains appartenant à madame Gisèle Marquis.

Que la dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 269 concernant les acquisitions de terrain pour le projet d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

2014-07-142 AUTORISATION DONNÉE AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC – DOSSIER TRAVAUX DANS LA CÔTE RUE DE LA MER

Considérant que la Municipalité prévoit faire des travaux de pavage dans la côte sur la rue de la Mer;

Considérant qu'après une inspection du service de génie civil, il a été observé que le drainage de la côte n'est pas conforme;

Considérant que le Conseil municipal serait favorable à faire les travaux si une aide financière est accordée à la Municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches demande au service de génie civil de la MRC de la Matanie d'effectuer un relevé précis ainsi qu'attribuer les correctifs adéquats à chaque endroit nécessaire et les inclure aux plans et devis du pavage de la côte sur la rue de la Mer.

ADOPTÉE

**2014-07-143 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS –
RETROUVAILLES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MGR ROSS**

Considérant que la Commission scolaire des Monts et Marées a accepté de rendre accessible l'école Mgr Ross pour permettre l'activité des retrouvailles des élèves de l'école Mgr Ross de 1960 à 1970;

Considérant que le Comité organisateur ainsi que le Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches ont travaillé fort pour faire cet événement historique qui a réuni plus de 250 personnes une grande réussite;

Considérant que le Conseil municipal tient à le souligner;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches envoie une lettre à la Commission scolaire des Monts et Marées pour les remercier sincèrement d'avoir accepté de mettre à la disposition de la population l'école Mgr Ross pour la réalisation de ces retrouvailles.

QUE la Municipalité de Grosses-Roches envoie une lettre au Club des 50 ans et Plus ainsi qu'au Comité organisateur, pour les féliciter de la réussite de cet événement historique qui a permis les retrouvailles dans l'émotion et dans la joie de plus de 250 anciens élèves de l'école Mgr Ross.

ADOPTÉE

2014-07-144 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20h10.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

Le maire,

André Morin

Je soussigné André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 28 juillet 2014.

André Morin, maire